



## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

### I – Le cadre général du budget

#### **Une obligation légale**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat de Gréchez ; elle est disponible sur le site Internet du Syndicat.

#### **Le budget primitif, un document d'autorisation et de prévision**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, spécialité, unité, universalité et équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

#### **Les budgets primitifs 2018 du Syndicat**

Le budget 2018 a été voté le 6 avril 2018 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouverture au public.

Le Syndicat de Gréchez est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif) et doit voter 4 budgets : un par service et un budget de charges communes aux 3 services.

Le budget des charges communes est un budget qui s'équilibre et est alimenté par les 3 autres budgets.

Le budget assainissement non collectif se caractérise par :

- de faibles dépenses d'investissement,
- diverses recettes liées aux prestations obligatoires et aux différentes compétences du service
- une baisse des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Le budget eau potable se caractérise par un investissement important sur plusieurs années dû au vieillissement des installations du Syndicat (réseau d'eau, réservoirs,...) et par conséquent à une forte augmentation du prix du mètre cube d'eau vendu.

Le budget d'assainissement collectif est un budget très fragile avec très peu de recettes et des amortissements importants.

Les budgets de notre collectivité sont structurés par deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme.

## **II – La section de fonctionnement**

### **Généralités**

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

#### **BUDGET DES CHARGES COMMUNES Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses	Budget 2018	Recettes	Budget 2018
011 – charges à caractère général	30 820 €	013 – Atténuation de charges	300 €
012 – charges de personnel	145 900 €	70 – Vente de produits finis	184 320 €
65 – autres ch gestion courante	7 900 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>184 620 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>184 620 €</b>

Le budget des charges communes reprend l'ensemble des dépenses communes aux 3 services et répartit ses charges entre les 3 budgets selon la répartition décidée par le comité syndical par délibération du 7 avril 2015.

#### **BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses	Budget 2018	Recettes	Budget 2018
011 – charges à caractère général	44 180 €	70 – Vente de produits finis	98 500 €
012 – charges de personnel	84 660 €	74 – Subvention d'exploitation	64 000 €
65 – autres ch gestion courante	2 700 €	002 – Excédent de fonction reporté	70 468 €
67 – Charges exceptionnelles	50 200 €		
022 – Dépenses imprévues	10 000 €		
023 – Virt à la section d'investis.	38 044 €		
042 – Opérations d'ordre	3 184 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>232 968 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>232 968 €</b>

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement non collectif sont constituées par les frais de sous-traitance générale des services proposés aux usagers du syndicat (vidange des installations d'assainissement non collectif et études de sols), les achats de fournitures, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, indemnité des élus, ...) et les amortissements. Les charges exceptionnelles comprennent le remboursement, aux particuliers, des subventions perçues de l'Agence de l'eau et du conseil départemental dans le cadre de réhabilitations de leurs installations.

Les recettes de fonctionnement de ce service sont composées (vente de produits finis) :

- de la facturation des prestations obligatoires (contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement, du diagnostic des installations dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, et des contrôles de conception/réalisation dans le cadre de la mise en place d'un système d'assainissement ou d'une réhabilitation,
- de la refacturation des différentes compétences du service : entretien des installations et études de sol,

Les subventions d'exploitation prévues sont constituées :

- des subventions perçues de l'Agence de l'eau dans le cadre des réhabilitations des installations d'assainissement (qui sont ensuite reversées aux particuliers concernés),
- de la subvention perçue de l'Agence de l'eau dans le cadre des contrôles des installations d'assainissement non collectif (subvention appelée à disparaître)

**Les tarifs du service :**

	2017	2018
Contrôle de bon fonctionnement	32 €	32 €
Contrôle de conception/réalisation des installations neuves	105 €	150 €
Contrôle de conception/réalisation des réhabilitations	55 €	75 €
Diagnostic vente	130 €	140 €

**BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE**  
**Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses	Budget 2018	Recettes	Budget 2018
011 – charges à caractère général	136 820 €	70 – Vente de produits finis	328 934 €
012 – charges de personnel	59 080 €	77 – Produits exceptionnels	600 €
65 – autres ch gestion courante	10 500 €	002 – Excédent de fonction reporté	134 002 €
66 – charges financières	19 161 €	042 – Opérations d'ordre	37 356 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €		
014 – Atténuation de produits	60 000 €		
022 – Dépenses imprévues	10 000 €		
023 – Virt à la section d'investis.	133 825 €		
042 – Opérations d'ordre	69 506 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>500 892 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>500 892 €</b>

Les dépenses de fonctionnement du service eau potable sont constituées par l'entretien et la consommation de la station de pompage et des installations du service (réservoirs, réseaux d'eau, ...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, indemnité des élus, ...), les intérêts d'emprunt et les amortissements.

La réalisation de travaux de renouvellement de canalisations d'eau effectués en régie impacte la section de fonctionnement avec notamment l'achat de fournitures, la location de matériel et des frais de personnel.

Les recettes de fonctionnement de ce service proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés.

**Les tarifs du service :**

	2017	2018
Part variable (particuliers)	1,61 € HT	1,66 € HT
Part variable (agriculteurs)		1,51 € HT
Part fixe	36 € HT / an	37 € HT / an
Ouverture compteur	15 € HT	15 € HT

**BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses	Budget 2018	Recettes	Budget 2018
011 – charges à caractère général	10 740 €	70 – Vente de produits finis	22 300 €
012 – charges de personnel	4 200 €	74 – Subvention d'exploitation	2 500 €
65 – autres ch gestion courante	620 €	002 – Excédent de fonction reporté	1 979 €
67 – Charges exceptionnelles	300 €	042 – Opérations d'ordre	5 379 €
014 – Atténuation de produits	2 000 €		
022 – Dépenses imprévues	1 000 €		
023 – Virt à la section d'investis.	1 800 €		
042 – Opérations d'ordre	11 498 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>32 158 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>32 158 €</b>

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement collectif sont constituées par les achats de fournitures, le coût du déversement des eaux usées de Salles-Mongiscard, les assurances, l'entretien et la consommation de la station d'épuration et des postes de relevage, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, entretien des véhicules, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

Les seules recettes de fonctionnement fixes de ce service sont les redevances d'assainissement collectif et dépendent donc de la consommation d'eau du petit nombre d'abonnés au service.

Les autres recettes sont liées à l'urbanisation (PFAC et refacturation de branchement). Plusieurs PFAC devraient être facturées en 2018, suite à la vente de terrains constructibles sur la commune de Laà-Mondrans.

Le Syndicat perçoit une subvention d'aide à la performance épuratoire de l'agence de l'eau qui, comme beaucoup d'aide versée par cet organisme, est amenée à disparaître.

**Les tarifs du service :**

	2017	2018
Redevance assainissement collectif	1,30 €/m <sup>3</sup>	1,40 €/m <sup>3</sup>
Par fixe (abonnement)	10 € / an	20 € / an
PFAC	2 000 €	2 000 €

**III – La section d'investissement**

**Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

En dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou des constructions nouvelles.

**BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
**Vue d'ensemble de la section d'investissement**

DEPENSES	Budget 2018	RECETTES	Budget 2018
2155 – Outillage industriel	1 000 €	001 – Excédent d'investissement	44 184 €
2315 – Installation, matériel et outillages	84 480 €	021 – virt de la section de fonct	38 044 €
		042 – Opérations d'ordre	3 184 €
		10222 – FCTVA	68 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>85 480 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>85 480 €</b>

Il y a très peu de dépenses d'investissement sur ce budget qui n'a que peu d'immobilisations autre que des véhicules et du matériel nécessaire aux missions du service.

**BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE**  
**Vue d'ensemble de la section d'investissement**

DEPENSES	RAR 2017	Budget 2018	RECETTES	RAR 2017	Budget 2018
001 - Déficit invest reporté		15 763 €	021 – virt de la section de fonct		134 425 €
042 – Opérations d'ordre		35 493 €	1068 – Excédent fonct capitalisé		10 438 €
1641 - Emprunt		65 271 €	042 – Opérations d'ordre		92 643 €
<b>OPERATIONS</b>			<b>OPERATIONS</b>		
14 – Travaux amélioration install	6 676 €	113 703 €	14 – Trav amélioration installations	12 000 €	
20 – Achat matériel		12 000 €			
	6 676 €	242 230 €		12 000 €	237 506 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>248 906 €</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>248 906 €</b>

Les dépenses engagées pour 2018 correspondent à la poursuite des travaux préconisés par le bureau d'étude qui a réalisé le Diagnostic du réseau d'eau potable en 2014, à savoir :

- réhabilitation des réservoirs (télégestion, décantation, radio Saënz): 17 956 € (dont 6 676 € en restes à réaliser),
- remplacement des conduites en CVM : 63 000 €
- déplacement de canalisations situées dans le privé : 29 000 €
- ventouses : 5 000 €

Il est également prévu l'acquisition de matériel nécessaire à la poursuite des missions du service :

- matériel de relève GPS : 10 000 €
- Pénétromètre : 1 000 €
- Matériel divers (détecteur de métaux, perforateur,...) : 1 000 €

L'agence de l'eau Adour Garonne soutient les travaux d'amélioration de la sectorisation réalisés en 2017, à hauteur de 12 000 €.

**Etat de la dette**

Le remboursement du capital des emprunts du service eau potable pour 2018 représente 65 271 €.

Les emprunts contractés :

- emprunt de 155 000 € contracté en 2003 pour le renforcement de la station de pompage et la canalisation de refoulement de Montestrucq pour une durée de 20 ans (dernière échéance de 11 875,06 € en 2023)

- emprunt de 150 000 € contracté en 2004 pour la protection du périmètre de captage pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 13 460,67 € en 2019)
- emprunt de 100 000 € contracté en 2005 pour un complément de travaux de renforcement du pompage de Montestrucq et la protection du périmètre de captage pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 8 534,98 € en 2020)
- emprunt de 200 000 € contracté en 2011 pour le renforcement du réseau de l'avenue du Docteur Dhers à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 18 152,04 € en 2026)
- emprunt de 250 000 € contracté en 2013 pour renforcement des réseaux d'eau Pontet-Baratou, la Justice et du réservoir de Montestrucq pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 21 799 € en 2029)
- emprunt de 150 000 € contracté en 2015 pour les travaux de renforcement de la côte de la Justice à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 11 658,36 € en 2030)

**BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
**Vue d'ensemble de la section d'investissement**

DEPENSES	Budget 2018	RECETTES	Budget 2018
21532 – Réseaux d'assainissement	38 907 €	001 – Excédent d'investissement	30 988 €
042 – Opérations d'ordre	5 379 €	021 – virt de la section de fonct	1 800 €
		042 – Opérations d'ordre	11 498 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>44 286 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>44 286 €</b>

Aucuns travaux précis ne sont prévus au budget 2018.

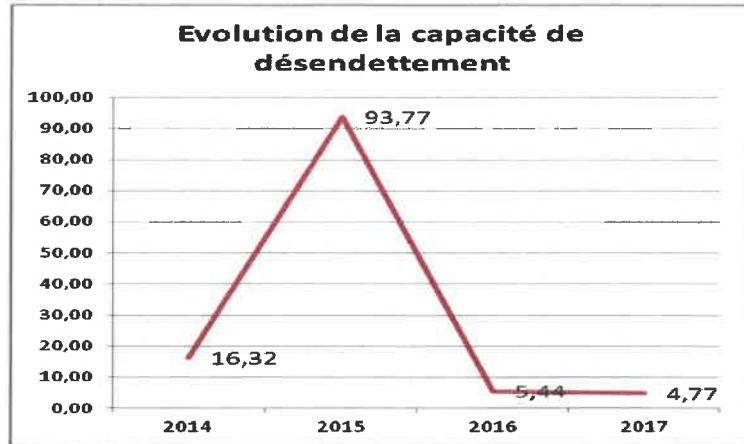
L'écart entre le volume des recettes des opérations d'ordre (amortissements) et celui des dépenses constitue une provision pour d'éventuels travaux sur le réseau.

#### **IV – Ratios d'analyse financière**

##### Capacité de désendettement

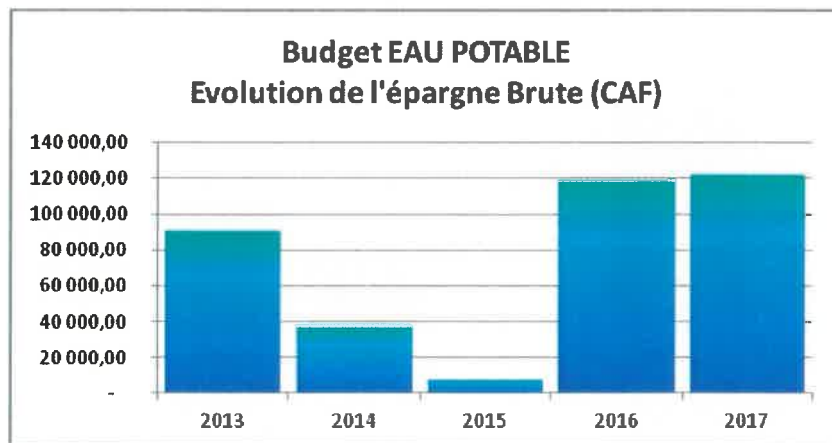
L'en-cours de la dette du service eau potable s'élève à 583 917,22 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

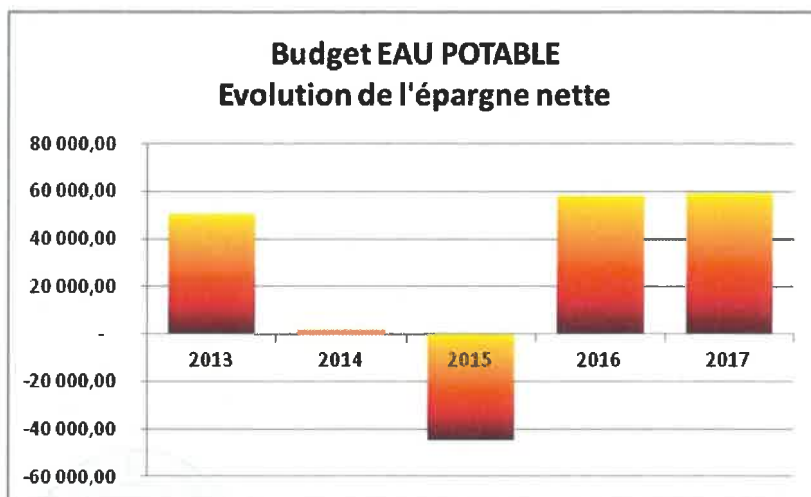


Il s'élevait à 4,77 ans en 2017.

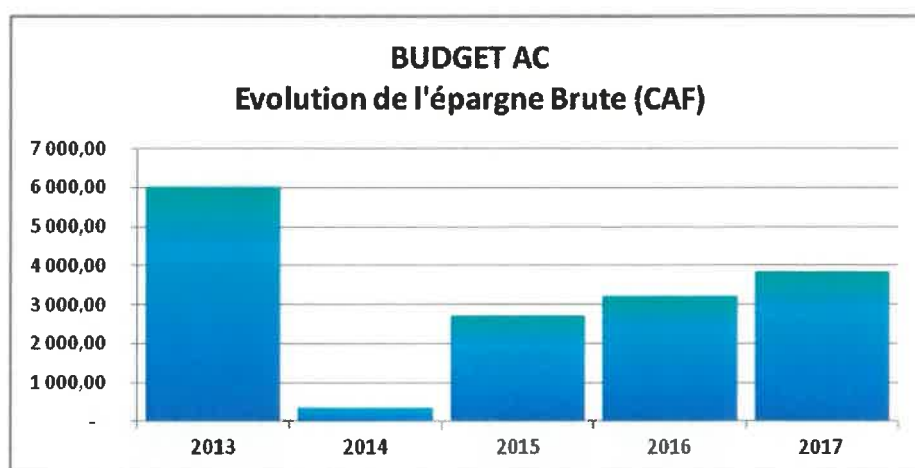
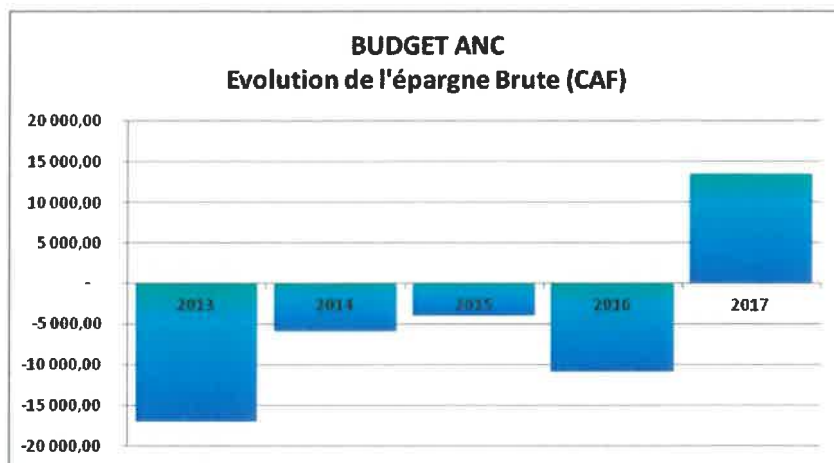
La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.



L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.



L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.



**VII Effectif de la collectivité**

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent	Emploi budgétaire non permanent
Administrative	Rédacteur	B	0,5	
Technique	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	
Technique	Adj technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	0,5

Fait à Lanneplàà,  
le 6 avril 2018

Le Président,  
Jacques Laulhé

